



**Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023**

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J.BELLENGIER	x			M.KWASEBART	x		
JF.ALLEGRO	x			O.LALY		x	
F.BOUY		x		O.PAYEN	x		
G.DUBOIS	x			R.PIGACHE	x		
C.BUQUET	x			S.SZYMANEK		x	
P.DUBRULLE	x						

**Date :**  
**Jeudi 7 septembre 2023**  
18 h 30

**Président :**  
J.BELLENGIER

**Secrétaire :**  
Mme DUBOIS Gaëlle

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 11  
De présents : 8  
De votants : 8

**ORDRE DU JOUR**

**Liste des arrêtés pris par le Maire :**

14. Prolongation arrêté mise en sécurité au 22 Rue de l'Eglise
15. Restriction circulation Noréade
16. Accord travaux Noréade Rue le Chauchoy
17. Signature du bail logement communal Rue de Beaumetz
18. Occupation du domaine public 2 Rue de l'Eglise
19. Tableau d'avancement ATSEM
20. Arrêté d'avancement Mme Emmanuelle BULTEZ
21. Restriction circulation SNPC Rue de Beaumetz
22. Restriction circulation SNPC Stade

**Délibérations :**

35. Contrat saisonnier ajout heures complémentaires
36. Délibération 1607 heures
37. Remboursement au Maire achat mange-debout
38. Forfait ramassage de déchets
39. Actualisation contrat nombre d'heures de ménage
40. Désignation d'un référent déontologique
41. Tarifs pour location de chaises et de tables

**Informations :**

- Points travaux
- Etude rénovation énergétique école
- Etudes et travaux à venir
- Mise en place du Marché de Noël
- Date des vœux du Maire
- Salle des fêtes : prestation de nettoyage

**Adoption du procès verbal du 28 juin 2023**

Pas de remarques, adopté à l'unanimité

**DELIBERATIONS**

**Délibération 35 : contrat saisonnier ajout d'heures complémentaires**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 28 juin 2023, le Conseil municipal a délibéré pour créer deux postes de saisonnier pour la saison estivale. Il précise que lors de la délibération il a été omis d'inclure la possibilité d'heures complémentaires. Il demande à l'assemblée de bien vouloir donner la possibilité aux agents de réaliser des heures complémentaires à la demande de la hiérarchie.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération 36 : Délibération concernant les 1607 heures**

Monsieur le Maire rappelle que, bien que déjà mis en place, la collectivité doit officiellement délibérer pour mettre en place la durée annuelle du temps de travail à 1607 heures pour les employés.

Il présente le mode de calcul, les garanties minimales, les modalités de réalisation de la journée de solidarité. Il précise que les dispositions entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération 37 : Remboursement au Maire achat mange-debout**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors d'un conseil précédant il avait été convenu d'acquérir des tables de réception de type mange debout. Il informe l'assemblée que suite à un achat chez « Action » il a dû avancer l'achat sur ses propres deniers étant donné l'absence de carte bancaire au nom de la commune :

- 6 mange-debout pour un montant total de 179,70€
- 6 housses noires pour un montant total de 41,70€
- Après présentation du justificatif, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir lui rembourser les achats pour un montant de 221,40€.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération 38 : Forfait ramassage de déchets**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un tarif pour l'enlèvement de ces dépôts sauvages. Lors du constat d'une infraction, le contrevenant recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage puis un titre de recettes correspondant.

M. Le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- 50€ pour un dépôt de déchets ménagers et assimilés inférieur à 80 litres,
- 100€ par tranche de 80 litres pour un dépôt de déchets ménagers et assimilés supérieur à 80 litres,
- 500€ pour tout dépôt de produits nocifs (amiante ou tout autre produit portant atteinte à la santé publique ou à l'environnement) auquel s'ajoutera le coût réel sur facture pour le nettoyage des lieux et traitement des déchets.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération 39 : actualisation contrat nombres d'heures de ménage**

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de femme de ménage à temps non complet (16h heures hebdomadaires) afin de répondre aux nouvelles nécessités de service dont la fin du nettoyage de certains locaux, le temps de travail est proposé à 13,48 heures.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération 40 : Désignation d'un référent déontologique**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi nous oblige à la désignation d'un référent déontologue pour les élus. Il propose de désigner Madame Corinne HERVE. Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération 41 : Tarifs pour location de chaises et de tables**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour la mise à disposition de tables et chaises aux habitants.

Ces tarifs sont récapitulés dans le tableau suivant :

Table	2€ pièce
Chaise	0,20€ pièce
Mange-debout	2€ pièce
Nappe Mange-debout	1€ pièce

Les tarifs proposés, avec un minimum de facturation de 10 € ont pour but de couvrir les frais relatifs à la mise à disposition du personnel pour la remise des mobiliers le vendredi après midi et le lundi matin ainsi que la facturation.

Il est également proposé de mettre en place une caution pour le matériel :

Table	150€ pièce
Chaise	50€ pièce
Mange-debout	100€ pièce
Nappe Mange-debout	10€ pièce

Adopté à l'unanimité.

## INFORMATIONS

- Travaux : M. KWASEBART Michel, Adjoint fait part au conseil de tout les travaux effectués récemment sur la commune et à venir (vidéoprotection, trottoirs Rue de Beaumetz, installation de mobilier urbain, chemin fait au niveau du calvaire...)

- Vidéo-protection : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une partie du système de vidéoprotection a été installée. Il propose à l'assemblée de demander une modification de l'arrêté préfectoral pour envisager par la suite l'ajout d'une caméra orientée vers la rue de l'Eglise et une à la salle des fêtes vers le préau (vol dernièrement d'un spot). Il précise que plusieurs accrochages ont eu lieu sur les barrières à proximité de l'école, les caméras ont permis de retrouver les auteurs et de se faire indemniser.

Etude de rénovation énergétique à l'école : Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité et son chiffrage. Le conseil propose de solliciter une maîtrise d'oeuvre pour affiner les études et notamment le chiffrage.

Marché de Noël : Le conseil propose de confier au Comité des Fêtes l'organisation du Marché de Noël.

Voeux du Maire : la cérémonie des vœux aura lieu le 5 janvier 2024.

Entretien de la salle des Fêtes :

un devis sera demandé auprès de la Société Sériance pour effectuer le nettoyage pour la salle en intégralité ou partiellement après location.

**La séance est levée à 20 h 50**

Le Président

La secrétaire,

Julien BELLENGIER

Gaëlle DUBOIS